

Article 31 du Règlement

[Traduction]

MULGRAVE, EN NOUVELLE-ÉCOSSE

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Madame la Présidente, une bataille entre un David et un Goliath se dessine dans l'est de la Nouvelle-Écosse.

Le David c'est la ville de Mulgrave avec une population de 951 habitants. Incorporée en 1923, c'est une ville fière avec un riche passé qui, ces dernières années, a dû se battre contre maintes difficultés pour attirer des emplois pour ses habitants. Le chômage y est compris entre 23 et 50 p. 100, selon la façon dont on le mesure.

Le Goliath, c'est la Banque Royale du Canada, la plus grande banque du pays, avec des avoirs de 132 milliards et des bénéfices, en 1991, de 983 millions.

La Banque Royale a décidé de fermer sa succursale de Mulgrave, qui existe depuis 81 ans, et de concentrer ses opérations à Port Hawkesbury, de l'autre côté du détroit de Canso. De ce fait, les habitants de Mulgrave perdront la seule banque de leur localité et ils devront parcourir au moins 28 kilomètres, aller-retour, pour leurs services bancaires.

Ce n'est peut-être pas grand-chose pour la Banque royale du Canada, qui est plus habituée à s'occuper de gros comptes comme Olympia and York, mais ce n'est pas une petite affaire pour les habitants de Mulgrave.

Mme le vice-président: Je regrette, votre temps est terminé. La parole est au député d'Elgin—Norfolk.

* * *

LES PRODUCTEURS DE MAÏS ET DE SOJA

M. Ken Monteith (Elgin—Norfolk): Madame la Présidente, les producteurs de maïs et de soja de l'Ontario ont une récolte déplorable.

Une saison froide et humide a donné une des pires récoltes que l'on ait connue de mémoire d'homme. De plus, les pluies se sont poursuivies en automne, empêchant de nombreux agriculteurs de moissonner leur maigre récolte. Le taux d'humidité du grain récolté est extrêmement élevé.

Les agriculteurs doivent donc dépenser des fonds précieux à sécher un grain qui ne sera peut-être bon que pour la consommation animale. De nombreux producteurs voient leurs récoltes de maïs et de soja moisir dans les champs et, s'ils peuvent les moissonner, le grain ne sera peut-être même pas bon pour la consommation animale.

Je suis heureux que le ministre de l'Agriculture ait autorisé de l'aide pour ces agriculteurs incapables de moissonner leurs récoltes. Ils ont subi un coup terrible, et je remercie le ministre de l'Agriculture d'avoir répondu si rapidement aux besoins des producteurs de l'Ontario.

* * *

LES ATELIERS PROTÉGÉS

Mme Marlene Catterall (Ottawa—Ouest): Madame la Présidente, le NPD nous montre encore une fois que sa prétention à être la conscience du peuple, le protecteur des faibles, s'évanouit dès l'instant où il prend le pouvoir et tient les cordons de la bourse.

Par un coup cruel, sans avertissement, le gouvernement néo-démocrate de l'Ontario a réduit de 5 millions de dollars les subventions aux ateliers protégés pour déficients mentaux. Ces ateliers pourraient être appelés à disparaître en raison de nouvelles réductions au sein des services sociaux, réductions pouvant aller jusqu'à 1 milliard de dollars. Rien que dans cette région, 200 personnes sont sur la liste d'attente, et 200 autres pourraient bientôt se retrouver à la rue.

Hier, à l'occasion de la Journée internationale des personnes handicapées, 700 participants, parents, travailleurs sociaux et bénévoles se sont rassemblés pour manifester contre l'insensibilité du gouvernement néo-démocrate.

Je supplie les députés néo-démocrates de parler à leurs collègues de Toronto. Dites-leur d'arrêter de harceler, de pénaliser et de défavoriser les plus faibles d'entre nous.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Jim Karpoff (Surrey—Nord): Madame la Présidente, une de mes électrices a quitté l'emploi qu'elle occupait dans un foyer pour déficients mentaux en raison des mauvais traitements qui étaient infligés à ces personnes. Elle a signalé la situation aux autorités responsables de la délivrance des permis et aux agents de santé mentale, et présenté une demande afin de pouvoir toucher des prestations d'assurance-chômage. Etant donné qu'elle avait quitté son emploi, elle n'a pas eu droit à l'assurance-chômage pendant 12 semaines.

Les autorités responsables de la délivrance des permis ont, depuis, effectué une enquête sur le foyer en question, lui ont retiré son permis et ont réinstallé ailleurs ses résidents.